



## INFORMATIONS DIVERSES

### **DOCUMENTS À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT AU BUREAU OU DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DU SIRIS AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2023 :**

- Fiche de renseignements
- Coupon réponse cantine et/ou garderie
- Photocopie d'un justificatif de domicile (EDF, facture téléphone....)
- 2 photographies d'identité récentes par enfant, pour la fiche de renseignements et le badge garderie

### **FACTURATION**

1 facture mensuelle pour la cantine et 1 facture mensuelle pour la garderie.

Vous recevrez par voie postale un avis des sommes à payer du Trésor Public. Ce document est utilisé comme facture. A réception, vous disposez de 60 jours maximum pour effectuer le paiement en ligne et 30 jours maximum pour les autres moyens de paiement.

### **REGLEMENTS**

Vous pouvez effectuer vos règlements sous différentes formes :

- En ligne sur le site Internet [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)
- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public à envoyer au Service de Gestion Comptable de Gien (30 Avenue du Maréchal Leclerc - 45504 GIEN).
- En espèces : auprès d'un buraliste agréé\*. Pensez à vous munir de l'avis des sommes à payer. \*liste consultable sur le site : [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Par chèque CRCESU (uniquement pour la garderie), à envoyer au Service de Gestion Comptable de Gien.

**↳ Aucun dépôt de chèques ou d'espèces ne sera accepté  
au bureau du SIRIS**